

le point



293 janvier 2013



Éditorial

Cette année 2012, avec ses victoires et ses déceptions, se termine à peine que logiquement, notre regard se porte vers les défis de 2013. Parmi ceux-ci, évidemment, les élections cantonales retiennent particulièrement notre attention. Ce printemps, les acteurs politiques neuchâtelais brigueront de nouveaux mandats. La question qui se pose n'est pas tant de savoir si l'électorat est conscient de l'importance de l'enjeu, mais plutôt de quelle manière nous pourrions le convaincre que ce choix est fondamental pour l'avenir du canton. Cette assertion ne vise pas à enfoncer des portes ouvertes, mais à rappeler les impulsions ou, *a contrario*, les dégâts profonds qui peuvent être causés en une seule législature.

Les dossiers importants ne manqueront pas ; la planification hospitalière, la caisse de pensions ou encore l'assainissement

des finances et la réinsertion professionnelle ont déjà été évoqués à de maintes reprises dans notre journal. Et la qualité nécessaire à la bonne poursuite de ces dossiers sera assurément celle qui aura le plus manqué au gouvernement actuel : la cohérence.

On l'a encore vu dans l'élaboration du budget ou pire, dans le dossier de l'Hôpital de la Providence, notre canton a besoin d'un Conseil d'État qui tient une ligne claire, qui ne tergiverse pas et qui applique les décisions qui ont été les siennes. Ce dernier dossier est symptomatique d'un dysfonctionnement où le dogme libéral pourrait l'emporter face à l'intérêt général.

Cela doit changer, alors changeons !

Silvia Locatelli
vice-présidente PSN

2 - 6	Cantonnales 2013
7	Modifications statutaires
8-9	Budget de l'État
10	Logement
11	Bourses d'études
12	FSN
13	JSN
14 - 15	Économie sociale
16	Congrès - Agenda

EN ROUTE POUR UN RENOUVEAU DU CANTON

Une élection cruciale...

Le 14 avril 2013, les Neuchâteloises et les Neuchâtelois seront appelés aux urnes afin de renouveler les autorités politiques cantonales. À un peu moins de quatre mois de cette échéance ô combien cruciale, la campagne électorale se prépare activement, dans un esprit rassembleur et constructif. Mais c'est à l'occasion du congrès électoral du PSN du 19 janvier que la campagne sera véritablement lancée, lorsque nous désignerons les candidates et les candidats socialistes au Conseil d'État et au Grand Conseil, déterminerons la stratégie pour reconquérir une majorité de gauche au Conseil d'État et enfin adopterons notre plateforme électorale.

... pour reconquérir la majorité au Conseil d'État

Ce congrès, qui permettra pour la première fois à l'intégralité des membres du PSN de se prononcer sur les candidatures à la candidature à l'exécutif cantonal, décidera donc si nous nous lançons dans la course au Conseil d'État aux côtés de nos alliés des Verts, du POP et de Solidarités sur une liste unique de la gauche plurielle, ou si au contraire nous préférons privilégier une liste exclusivement socialiste, alternativement avec trois ou cinq candidatures. Si des considérations mathématiques et idéologiques tendent à privilégier une liste unique de gauche, d'autres considérations politiques pourraient justifier une liste uniquement socialiste. Toutefois, il faut savoir que pour la première fois, nos alliés de gauche semblent prêts à partir avec nous

sur une liste qui compterait trois candidatures socialistes, une candidature verte et une candidature popiste, et qui verrait ainsi une gauche historiquement unie pour affronter des forces de droite partant en ordre dispersé. Autant de circonstances qui favorisent l'objectif de reconquérir une majorité de gauche au Conseil d'État.

Un comité de campagne actif

Pour mener le PSN aux élections qui donneront à notre République un nouveau visage pour les quatre prochaines années, un comité de campagne tout neuf a été mis en place. Son rôle consiste principalement à organiser et coordonner la campagne électorale du PSN sur tout le canton, à mener les réflexions en matière de stratégie électorale, à élaborer la plateforme et le matériel de campagne, à proposer des actions et événements électoraux, à assurer le bon déroulement de la campagne ou encore à gérer les sollicitations et les interventions médiatiques.

Le Comité de campagne se compose des camarades suivants, responsables de districts ou représentants de la direction du parti, du secrétariat, des femmes socialistes et des jeunes socialistes : Corine Bolay Mercier, Gianfranco de Gregorio, Antoine de Montmollin, Éric Flury, Ingela Geith-Chauvière, Barbara Goumaz, Jacques Hainard, Baptiste Hunkeler, Baptiste Hurni, Patrick Jobin, Silvia Locatelli, Antoine Morata, Bertrand Nussbaumer, Sophie Robert et moi-même. Toutes ces personnes, avec l'ensemble des candidates et candidats socialistes, s'engagent activement en coulisses – ou sur le front – pour conduire, nous l'espérons

bien, notre parti à une victoire au soir du 14 avril 2013 !

Il est temps que cela change !

Pour bien saisir l'importance et les enjeux des prochaines élections cantonales, et emprunter résolument la route du changement et du renouveau, un rapide coup d'œil dans le rétroviseur est nécessaire. Remontons pour cela au 10 avril 2005, lorsque le PSN et ses alliés de la gauche plurielle réussissaient l'exploit historique d'emporter une double majorité de sièges au Grand Conseil et au Conseil d'État. Voilà que d'un coup, la gauche neuchâteloise, le PSN en tête, devait assumer les responsabilités gouvernementales du canton. Un tel exercice, déjà complexe et périlleux en soi, a été passablement compromis par le champ de ruines et les finances publiques calamiteuses que laissait derrière elle la majorité bourgeoise sortante. Ajoutées à ce qui précède, les nouvelles règles en matière de frein à l'endettement et aux investissements, de même que l'exigence d'une majorité qualifiée de trois cinquièmes pour de nombreuses décisions, ont rendu cette double majorité de gauche bien trop souvent impuissante pour transposer tous nos idéaux de justice sociale et de solidarité à notre canton. D'une manière peut-être ingrate mais presque immanquable, le souverain neuchâtelois a décidé de sanctionner la gauche gouvernementale en plébiscitant en avril 2009 une majorité libérale-radical au Conseil d'État.

Or quatre ans plus tard, quel bilan pouvons-nous en tirer ? Probablement celui de l'une des plus pénibles et déplorables

législatures de l'histoire neuchâteloise récente ! Malgré quelques réformes clefs telles qu'en matière de fiscalité et des projets phares à l'image de Microcity ou de la nouvelle loi sur l'accueil des enfants, portés à bouts de bras par le PSN, les scandales, les affaires peu reluisantes et certains échecs retentissants ont fait du canton de Neuchâtel et de ses autorités politiques la risée de tout le pays et la honte de sa population. Il est grand temps que cela change !

**Prendre nos responsabilités,
rassembler et œuvrer à un renouveau
du canton**

À la veille d'une nouvelle législature et vu la période de crise économique et institutionnelle que traverse le canton, il est inutile de s'apitoyer sur notre sort ou de perdre notre énergie à fustiger ceux qui, le PLR en tête, sont à l'origine du fiasco actuel. Au contraire, il est nécessaire que le PSN accepte de prendre pleinement ses responsabilités pour notre canton ainsi que pour l'avenir, et adopte une attitude résolument constructive, rassembleuse et pacificatrice. Pour cela, notre parti doit démontrer cette nécessité d'un véritable renouveau du canton, ce qui ne peut se faire qu'en présentant une solution de rechange crédible au pouvoir en place. Si nous voulons y parvenir, nous devrions avant tout adopter un changement de paradigme majeur par rapport à ce que nous avons toujours prôné jusqu'ici : si nous voulons véritablement reconquérir la majorité au Conseil d'État, nous devons à la fois accepter et être prêts à assumer l'éventualité de compter trois socialistes au Conseil d'État ! En parallèle, il nous

faut redevenir la première force politique du canton, ce qui passe non seulement par la reconquête des sièges précédemment perdus au Grand Conseil, mais par le gain de nouveaux sièges, en présentant des listes complètes de candidates et de candidats. Un canton fort passe par un PSN solide, et donc avec le plus d'élus et d'élus possible.

Aujourd'hui plus que jamais, notre parti doit conduire le canton à sortir des luttes intestines et régionalistes, à s'engager pour l'intérêt général et les générations futures plutôt qu'à se contenter de mettre en balance la satisfaction d'une multitude d'intérêts particuliers et antagonistes.

À nous de parvenir à fédérer les forces vives et innovantes du canton, à les mettre en valeur et à les amener à tirer à la même corde pour projeter notre République dans une nouvelle ère de développement et de prospérité. Mettons à profit l'énorme potentiel de notre canton pour créer de nouvelles places de travail et richesses, qui devront bénéficier à tous, sans privilèges.

À nous également de répondre aux préoccupations et aux attentes de la population, à commencer par l'emploi, en veillant à ce que personne ne soit laissé au bord du chemin.

Et parmi ces nombreux défis à relever, agissons de manière que les Neuchâteloises et les Neuchâtelois puissent à nouveau être fiers de leur canton et de leurs autorités politiques, en consacrant l'énergie qu'il faudra pour redorer notre blason.

Redonnons-leur l'envie de vivre dans notre beau pays neuchâtelois, offrons un vrai avenir et un projet de société à la jeunesse de manière à ce qu'elle souhaite s'y établir et y vieillir ! Voilà ce que peut et doit offrir notre parti à notre canton, grâce à une nouvelle double majorité de gauche.

C'est tout cela, et bien plus encore, que chacun d'entre nous, chères et chers camarades, devra démontrer à la population neuchâteloise durant les quatre prochains mois de campagne électorale... et durant la prochaine législature ! Ne perdons dès lors pas un instant : en route pour le changement et un renouveau de notre canton !

Jonathan Greillat
président du Comité de campagne



CANDIDATS À LA CANDIDATURE

LAURENT KURTH



En réitérant mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui, par leur participation à la campagne ou simplement par leur vote, ont soutenu ma candidature en automne dernier, je souhaite que **l'espoir d'un véritable renouveau** qui s'est clairement exprimé alors, se prolonge précisément six mois plus tard, le 14 avril prochain, avec l'élection d'un **gouvernement et d'un parlement à majorité de gauche**.

Dans la foulée de cette campagne 2012, je me réjouis d'entrer, cette fois-ci avec d'autres camarades, dans une nouvelle période où **nos valeurs et nos idées pourront être présentées, développées, soutenues**.

Dans le même esprit, il s'agit de **susciter la confiance**, de **remettre l'emploi au cœur des préoccupations** de tous, et de montrer que le parti socialiste, en se souciant plus que d'autres des équilibres indispensables à la vie en société, promeut **la liberté** mieux que ses adversaires.

La confiance, c'est avant tout celle que peuvent inspirer des institutions soucieuses d'**égalité des chances et des droits**, qui veillent à la **participation équitable de tous aux efforts communs**, et qui garantissent le **droit de chacun à la dignité et au respect**. Et c'est bien sûr **l'expérience et la crédibilité des candidats** présentés et la capacité **d'envisager l'avenir** positivement.

Par la priorité à l'emploi, il faut entendre bien sûr la volonté de voir **le chômage reculer**. Mais aussi l'intention de tout mettre en œuvre pour que **celles et ceux qui travaillent y trouvent toujours un intérêt**, la volonté **d'encourager celles et ceux qui entreprennent et qui innovent** pour garantir les emplois de demain, ou encore la nécessité d'améliorer les structures d'accueil pour les enfants de façon à ce que le **travail s'harmonise mieux avec la vie familiale**, et le combat en faveur de **conditions de travail respectueuses**, qui passent par un **véritable encouragement du partenariat social**.

Enfin, pour **promouvoir la liberté** aux côtés du souci de justice sociale, je souhaite que le PSN mette en avant sa tradition de **tolérance**, de **respect** et d'**ouverture**, qui sont parmi les meilleurs vecteurs de **la liberté des individus** et de **leur épanouissement**.

Pour y parvenir, il nous faudra **toutes les forces du PSN**. Merci d'avance de renouveler votre engagement !

BIO EXPRESS

État civil	Né le 19 septembre 1967 à La Chaux-de-Fonds. En couple, non marié
Engagement politique	Conseiller d'État, chef du département de la justice, de la sécurité et des finances, depuis octobre 2012 Conseiller communal à La Chaux-de-Fonds de 2004 à 2012 Conseiller général à La Chaux-de-Fonds de 2000 à 2004
Parcours professionnelle et formation	Chef du service de l'emploi du canton de Neuchâtel de 1994 à 2004 Collaborateur scientifique du DEC, puis du service économique et statistique du canton de Neuchâtel, de 1992 à 1994 Enseignant remplaçant et formateur d'adultes, de 1987 à 1991 Licence en sciences économiques, option économie politique, en 1991

JEAN-NATH KARAKASH



Notre canton est au pied du mur. Les défis qu'il doit relever pour sortir de l'ornière sont colossaux. Il n'y aura de succès possible qu'à la condition de mobiliser toutes les forces. Celles de l'État et des communes, celles des acteurs économiques, sociaux et culturels qui font la vie de notre canton, celles de tous les Neuchâtelois. Il faut réinventer notre avenir commun autour d'une vision fédératrice. Un partenaire doit être au cœur de ce processus, c'est l'Etat. C'est même la raison d'être de l'État que de permettre l'expression d'un projet communautaire et d'organiser sa construction.

Pour mener cette démarche, il faudra un gouvernement crédible, capable de restaurer la confiance. Il faudra aussi que l'État consente des sacrifices importants dans ses coûts de fonctionnement. Afin de se reconstruire une marge de manœuvre financière, parce qu'il n'est pas possible d'orienter le développement sans investir. Et il faudra enfin imaginer tous ensemble de nouveaux chemins hors des sentiers battus, parce que nous savons que les réponses que nous donnons aujourd'hui aux problèmes de notre société sont en train d'être dépassées.

Ce triple défi fait peur. Une peur légitime, parce qu'il y a non seulement obligation de réussir, mais en plus de réussir vite. Chaque année perdue rend la tâche encore plus difficile.

Cependant, les motifs d'optimisme existent aussi. Notre canton a de nombreux atouts. Il crée des richesses et il compte d'incroyables forces d'innovation. Surtout, les Neuchâtelois, de naissance ou d'adoption, aiment leur canton. Aussi bien au sein de la fonction publique que dans la société civile, Neuchâtel compte nombre de serviteurs dévoués, compétents, motivés et prêts à s'engager pour construire un projet d'avenir. Les opportunités existent, notre canton a besoin d'un gouvernement capable de les identifier et de les saisir.

C'est cette conviction profonde qui m'anime, qui me donne envie de mettre toute mon énergie au service de notre canton. Avec votre soutien.

BIO EXPRESS

État civil	Né le 17 mai 1979, marié, papa de deux filles
Formation	Ingénieur diplômé EPFL Informatique & communication Master of science effectué au CSEM à Neuchâtel Diplôme Exécutif en Action publique de l'IDHEAP
Parcours politique	Conseiller général (Môtiers puis Fleurier) durant 6 ans Député du Val-de-Travers au Grand Conseil durant 6 ans Président du PSN durant 4 ans Conseiller stratégique du DEC durant 2 ans Conseiller communal durant 7 ans, dont 4 comme professionnel

PATRICK BOURQUIN



La situation actuelle du canton de Neuchâtel est pour le moins délicate : santé, transports publics, entretien voire amélioration des infrastructures, désenchevêtrement, caisse de pension, chômage, et j'en passe... Dans tous les domaines, la situation est bloquée : chacun défend son pré-carré, qu'il soit partisan, régional ou corporatiste, et oublie que seule une solution à l'échelle du canton réglera les problèmes. Un regard neuf pourra faire abstraction des a priori et autres tabous qui paralysent la réflexion. Je m'engage à promouvoir et à défendre des solutions qui soient satisfaisantes pour l'ensemble du canton. Mais ne nous voilons pas la face : le canton de Neuchâtel n'est plus assez riche pour se payer « tout partout ». Le domaine de la santé est à ce titre un exemple « chèrement » parlant.

Depuis le début de la législature, les affaires, dissensions et autres bisbilles n'ont pas contribué à mettre en valeur la dignité de la fonction de conseiller d'État. La crédibilité même du gouvernement en a souffert. Nos cinq magistrats ont été incapables de jouer en équipe. Le moment est venu de revoir sa composition en profondeur. Après deux législatures dans un exécutif à 7 membres représentant 4 partis politiques, j'ai envie de mettre cette expérience au service de la cohésion du gouvernement cantonal.

Mon engagement politique à gauche et plus particulièrement au parti socialiste est une conséquence logique de mon parcours de vie. Au cours de mon enfance dans un quartier populaire, j'ai vécu au quotidien la mixité sociale et culturelle. Ensuite, ma profession d'enseignant (14 ans au Val-de-Travers et 5 ans à Cescole) m'a fait prendre conscience de la diversité des situations familiales des habitants du canton. Enfin, la gestion d'une famille de 4 enfants avec une épouse travaillant selon des horaires toujours irréguliers m'a fait vivre pleinement les joies du partage des tâches. Ces expériences ont renforcé et validé mes convictions politiques.

BIO EXPRESS

État civil	Né le 25 novembre 1962, 4 enfants (nés en 1990,1993,1996,1998)
Formation	Ecoles primaires, secondaires et gymnase cantonal à Neuchâtel Licence ès sciences orientation mathématiques (1987) Certificat d'aptitudes pédagogiques (1993)
Parcours professionnel	Université de Neuchâtel, Institut de mathématiques et d'informatique : enseignement puis recherche et gestion du parc micro-informatique (1987-1992) Collège du Val-de-Travers, enseignement des disciplines scientifiques (1993-2007) CESCOLE, enseignement des disciplines scientifiques (depuis 2007)
Mandat politique	Conseiller communal à Corcelles-Cormondrèche (depuis 2004)

LES MILITANTS AU CENTRE DES DÉCISIONS !

Le Congrès cantonal du 10 novembre à Neuchâtel a décidé de changer radicalement le mode d'élection des candidates et candidats du PSN au Conseil d'État, au Conseil national et au Conseil des États : chaque membre aura le droit de vote !

Après les élections fédérales de 2011, lorsque le PSN, s'il n'a pas perdu, n'a en tout cas pas gagné, échouant à reprendre son deuxième siège au Conseil national, alors que de nombreux voyants étaient au vert (pas d'apparement PLR-UDC, une population votant toujours à gauche, etc.), les Jeunes Socialistes Neuchâtelois ont mené une réflexion sur le pourquoi d'un tel résultat. Deux points importants en sont ressortis : un manque de mobilisation de la base et un manque de visibilité de nos candidates et candidats. Les JSN ont donc réfléchi à une proposition pour y remédier : des primaires internes.

Soutenus et aidés par la présidence du PSN, les JSN ont, durant de longs mois, affiné le projet et imaginé les différentes options envisageables dans un tel mode d'élection : par correspondance, par internet, un tour, plusieurs tours, etc.

Au final, le projet présenté au Congrès (seul organe pouvant modifier les statuts) permettait de choisir entre toutes ces variantes. La modification principale acceptée consiste dans l'organe qui désignera les candidats au Conseil d'État et aux élections fédérales. Selon les anciens statuts, ce pouvoir incombait au Congrès,

soit aux seuls représentants des différentes sections et organes du Parti. Grâce aux récents changements, c'est **chaque membre du Parti** qui pourra prendre part à cette décision, lors d'une Assemblée universelle. Pour la désignation des candidats socialistes au Conseil d'État en 2013, chacun recevra chez lui une enveloppe avec une invitation et un mandat pour participer à ce moment important de la vie d'un parti, qui l'engage non seulement pour quelques mois de campagne, mais aussi pour la législature de quatre ans qui suit. À l'occasion de cette Assemblée, il sera aussi décidé de la stratégie à adopter : une liste de gauche commune ou une liste uniquement socialiste. Pour que le scrutin se déroule au mieux et que la campagne se fasse sans incident, une commission électorale de trois membres (Monika Dusong, Johanne Lebel Calame et Frédéric Cuche) a été élue lors du Congrès du 10 novembre.

D'ici à l'Assemblée universelle du 19 janvier, deux étapes importantes auront lieu. Premièrement, un appel à candidatures a été envoyé par lettre à tous les membres du PSN fin novembre. Les candidats avaient jusqu'au lundi 17 décembre, midi, pour déclarer leur candidature à la commission électorale, munie de 20 signatures de militants membres du PSN. Cela change de la tradition qui prévalait jusqu'à maintenant (même si elle n'était pas inscrite dans les statuts) qui voulait que ce soient les sections qui présentent leurs candidats. Ensuite suivront plusieurs semaines durant laquelle la commission électorale

se chargera de faire connaître les candidats dans toutes les régions du canton, notamment par des débats et discussions qui permettront de discerner les priorités, les sensibilités et les propositions des différents candidats.

Grâce aux JSN et à la confiance du Congrès, c'est un Parti nouveau, plus dynamique et conquérant qui s'offre à nous : de véritables débats, la possibilité pour de nouvelles têtes d'émerger, une démocratie renforcée, des candidats légitimés. Un militant qui est invité à prendre part aux décisions importantes du Parti et qui le fait est ensuite un militant motivé pour se battre pour ses candidats. C'est une occasion que nous n'avons pas manquée. Pour que cela fonctionne, le prochain rendez-vous capital a lieu au Congrès-Assemblée universelle du 19 janvier, auquel vous êtes toutes et tous conviés : **participez !** Mobilisons-nous pour la victoire en 2013 ! Regagnons la majorité qui représente véritablement la population !

Baptiste Hunkeler
coordinateur de campagne et JSN



UN MAUVAIS BUDGET PLUTÔT QUE PAS DE BUDGET

« Le déficit prévu au budget 2013 est le plus bas depuis le début des années 90, grâce à une politique rigoureuse de stabilisation des charges. Le Conseil d'État poursuit les efforts de redressement des finances, qui constituera l'enjeu majeur de la prochaine législature, au même titre que le renforcement de la cohésion cantonale. »

Ces quelques lignes sont tirées du communiqué de presse du Conseil d'État paru le 26 septembre 2012. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le groupe socialiste se demande toujours comment le Conseil d'État a pu penser ne serait-ce qu'une seconde qu'après une étude un peu sérieuse du budget, on puisse souscrire à cette remarque.

Car c'est bien là le premier enseignement de ce budget. Non, ce n'est pas le meilleur depuis le début des années 1990, au contraire, c'est sans doute l'un des pires aussi bien sur la forme que sur le fond, même remanié par la commission de gestion et des finances (CGF).

Premièrement, le budget, dans la version issue de l'exécutif, renouait avec les pires pratiques comptables vécues dans notre République, notamment la sous-estimation volontaire des charges. Il faut évidemment citer l'aide sociale, coupée de presque 15 millions sans qu'aucune réforme ne soit présentée en parallèle. La hausse observée est inquiétante, mais il ne suffit pas de prendre un stylo rouge et de corriger le chiffre pour que miraculeusement des bénéficiaires de l'aide disparaissent ! À ce jeu-là, l'exécutif aurait tout aussi bien pu supprimer 20, 30 ou 50 millions, ou encore l'ensemble des

charges d'aide matérielle tout comme il aurait pu biffer les charges des subsides LAMal ou le coût de l'Université. Mais ça, ce n'est pas de la politique, ce sont des méthodes frauduleuses qui sont à la gouvernance publique ce que la gestion déloyale est à l'économie : une faute grave et intentionnelle. Cette pratique ruine les effets du frein aux dépenses, compromet les comptes de l'État et par là même son futur tout en mettant les communes, qui utilisent souvent les estimations de l'État pour cette charge partagée, dans une situation extrêmement délicate.

Ensuite, le Conseil d'État proposait d'appliquer entièrement l'indexation négative sur les salaires, conformément à l'accord salarial. Là encore, l'approche qui consiste à s'attacher scrupuleusement à ce texte – qui demeure une dérogation à la loi sur le statut de la fonction publique – nous paraît au mieux une manœuvre pas très fair-play, au pire un mépris des collaborateurs. Comment peut-on justifier d'appliquer l'indexation quand elle est négative alors que l'employeur qu'est l'État a toujours « bidouillé », à travers des retenues, une adaptation partielle ou que sais-je encore, quand l'indexation était positive ? Ce comportement pourrait avoir des conséquences graves : il est de nature à briser la confiance déjà fortement fragilisée entre les partenaires sociaux.

La suite des propositions contenues dans la version du Conseil d'État ne pouvait pas davantage nous convaincre : l'an passé, le Grand Conseil décidait un report de charges sous forme de contribution extra-

ordinaire de solidarité des communes pour une année ; cet outil, selon un communiqué conjoint du Conseil d'État et de la CGF, était « limité à 2012 » et devait participer à établir « un consensus plutôt qu'un affrontement ». Là encore, force est de constater que le Conseil d'État, en prévoyant de proroger cette solution, à nouveau sans discussion, sans négociation, sans même consultation, effrite une confiance déjà chancelante. Qu'aurait dit ce même Conseil d'État si la Confédération avait pratiqué la même politique, reportant des charges au moment où son budget à lui était bouclé ? Il y a fort à parier que l'exécutif aurait crié à l'injustice et il aurait eu raison de protester. En se comportant comme il le fait, il adopte une attitude qui rend beaucoup plus compliqué tout partenariat, toute discussion, toute compréhension mutuelle et réciproque entre les diverses collectivités, ce qui ne peut être qu'une erreur. N'oublions pas qu'un canton fort avec des communes faibles est forcément boiteux, tout comme l'inverse.

D'autres pratiques encore ont laissé songeur le groupe socialiste. Par exemple, les recettes extraordinaires de près de 6 millions au Département de la gestion du territoire pour équilibrer les chiffres. Avec cette proposition budgétaire, l'État compense son déficit structurel en vendant les bijoux de la Couronne. Cet aspect-là devait à lui seul nous rendre extrêmement critiques sur la manœuvre, mais lorsqu'on voit à qui sont destinés ces bâtiments, on comprend qu'elle est même souvent franchement contre-productive. Un exemple suffit à le

démontrer : l'État vend l'ancien bâtiment du Conservatoire au Centre d'information, de gestion et d'économie de santé SA (CIGES), dans le but que celui-ci le sous-loue à l'Hôpital neuchâtelois qui, ainsi, paie le bâtiment. Ne nous leurrions pas, l'éventuel bénéfice lié à cette transaction sera au final payé par HNe à travers son enveloppe, c'est-à-dire... par l'État. Est-ce une méthode très saine de gestion que de vendre un bien immobilier pour encaisser dans une poche un montant que l'on devra sortir de l'autre poche ? C'est un peu comme si une entreprise vendait un de ses bâtiments à une filiale et la subventionnait pour payer le loyer : cela n'a aucun sens.

De plus, le groupe socialiste a constaté d'autres aspects inquiétants dans ce budget, notamment les investissements anémiques, le pillage des fonds ou encore la réévaluation des recettes fiscales des personnes morales alors qu'elles étaient déjà en hausse – c'est là une pratique très différente de celle de la majorité de gauche du Grand Conseil, qui avait jugé il y a deux ans, à juste titre, que ces recettes s'effondreraient moins que ce que prévoyait l'exécutif. À l'époque, la droite nous avait traités d'irresponsables. Maintenant, c'est son Conseil d'État qui intervient dans une mesure que nous n'aurions pas osé proposer !

Alors, me direz-vous, pourquoi avoir accepté un texte qui aurait été balayé s'il n'avait pas été largement modifié ? D'abord, il serait injuste, quel que soit le bord politique dont on est issu, de ne pas prendre en compte le fait que ce budget

a été initié par un ministre des Finances, élaboré par un ministre *ad interim* et défendu par un troisième titulaire, Laurent Kurth, assermenté moins d'une heure auparavant. Nous devons le comprendre, ce fonctionnement exceptionnel n'a pas été idéal pour élaborer un budget.

Ensuite, nous avons corrigé les principales erreurs : l'aide sociale a été réévaluée, l'indexation négative n'a pas été complètement reportée, de sorte qu'aucun fonctionnaire ne verra son salaire diminué en 2013, et la contribution des communes a été réduite de plus de la moitié. Après cette correction, malheureusement partielle, de la plupart des défauts évoqués, le budget était tout juste acceptable.

Pourtant, il est surtout apparu au groupe socialiste que le Canton de Neuchâtel avait vécu assez de crises institutionnelles ces dernières années. Le refus du budget, avec ses très lourdes conséquences, notamment en termes de direction de l'État et de capacité d'investissement (on n'aurait plus planté un clou !), aurait été la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Mais il est certain que notre acceptation n'a rien du blanc-seing, que nos critiques restent entières et que nous espérons que l'exécutif a compris le carton jaune que nous lui avons décerné. La prochaine fois, ce sera le carton rouge, sans discussion.

Baptiste Hurni
président CGF



LE CANTON DE NEUCHÂTEL ET L'AIDE À LA PERSONNE

Le projet de loi déposé par le groupe socialiste au Grand Conseil modifie l'article 11 de la loi cantonale sur l'aide au logement du 30 janvier 2008 – « Dans la mesure où l'offre de logements à loyer abordable est insuffisante, une aide individuelle peut être allouée en fonction de limites de revenu et de fortune » – en stipulant « **doit être allouée** » plutôt que « **peut être allouée** ».

En effet, malgré la pénurie de logements qui sévit depuis 12 ans dans le canton de Neuchâtel, le Conseil d'État n'a entamé aucune réflexion au sujet de l'aide individuelle, malgré toutes les interventions : une motion populaire en 2010 acceptée par le Grand Conseil, des postulats acceptés en 2011 suite à une pétition, une interpellation socialiste en 2011, des questions aux comptes...

Voici, en résumé, la réponse du Conseil d'État à ces propositions :

- Une aide à la personne coûterait trop cher ;
- Elle serait contraire à la politique d'économies que souhaite réaliser l'État de Neuchâtel ;
- Il existe une aide à la pierre qui permettra de construire des logements à loyer abordable ;
- Le plan directeur cantonal accordera des bonus d'utilisation du sol aux projets réservant 20 % de la surface brute de plancher à des logements d'utilité publique.

La fin de la LCAP (Loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements) permettra au Canton de réaliser, à terme, une économie de 1,8 million et aux communes d'économiser 700 000 francs, soit ensemble plus de 2,5 millions. La part de la Confédération, d'environ 3,3 millions, sera, elle, définitivement perdue.

La nouvelle loi cantonale de 2008 a permis de créer un fonds d'aide à la pierre en 2009, mais les moyens alloués permettent de construire au plus 70 logements par an, ce qui ne pourra compenser que très lentement la perte de 2277 logements subventionnés (2,6 % du parc immobilier du canton en 2011, contre 4,3 % en 2003). Actuellement, aucun logement n'est arrivé sur le marché grâce à cette loi, les premiers seront pour 2013, soit plus de quatre ans après son adoption.

Le plan directeur n'étant pas encore en vigueur, il n'est pas possible de miser sur le résultat des mesures annoncées.

Le régime des quatre quarts – grâce auquel la subvention perdue est prolongée partiellement : ¼ à la charge de la Commune, ¼ à celle du propriétaire (perte locative), ¼ à celle du canton et ¼ comme augmentation de loyer – a été renouvelé jusqu'en 2017 pour les logements subventionnés. Cette solution offre un peu de temps aux personnes concernées. Cependant, des locataires ont déjà été expulsés, vu qu'il leur était impossible d'assumer les augmentations, malgré ce régime de transition.

L'aide à la personne ne produira certes pas de nouveaux logements, mais donnera accès à un logement, lorsque les moyens financiers manquent, ou permettra de rester dans un logement auparavant subventionné et qui avait été construit à l'époque – faut-il le préciser ? – pour justement loger des personnes qui en avaient besoin. Pour répondre à l'article 11 nouveau, il faudra mener une enquête pour cibler les besoins et estimer les coûts. L'objectif est de conserver les montants des subventions au logement accordées aujourd'hui et d'éviter que ces sommes ne soient simplement économisées, en mettant en péril l'accès au logement d'une partie de la population.

Le sort de ce projet de loi ? D'abord un passage par la commission législative, puis le Grand Conseil en disposera. Suite au prochain épisode...

Christiane Bertschi
députée



RÉFORME DU RÉGIME DES BOURSES D'ÉTUDES : DES AMÉLIORATIONS QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

Le Conseil d'État a récemment adopté son projet de nouvelle « Loi sur les aides à la formation ». Le Grand Conseil se prononcera incessamment. Les objectifs poursuivis sont à la fois la modernisation d'un dispositif légal datant d'avant les nombreuses mutations du domaine de l'éducation, une harmonisation au niveau suisse, des améliorations quantitatives et qualitatives, ainsi qu'un meilleur ciblage des aides financières octroyées par l'État. Cette loi est appelée à remplacer dès juillet 2013 l'actuelle loi sur les bourses d'études et de formation.

Plafond des bourses revu à la hausse

Par ce projet, nous souhaitons donner un signal clair et positif à la jeune génération. Afin d'éviter aux jeunes Neuchâteloises et Neuchâtelois en formation de devoir solliciter l'aide sociale pour assurer leur minimum vital, nous proposons comme mesure « phare » de relever le plafond des bourses annuelles de 13 000 francs actuellement à 24 000 francs. Le Conseil d'État considère en effet que l'intervention des collectivités publiques par une aide à la formation est bien plus positive que par l'aide sociale. C'est d'ailleurs aussi une recommandation de la CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale).

Des aides mieux ciblées

Le projet proposé vise également à mieux cibler les aides octroyées et à concentrer les moyens sur les étudiants les plus

démunis. Actuellement, le canton compte de nombreux boursiers, mais ils ne reçoivent qu'une aide très faible en comparaison intercantonale. Ainsi, en 2010, le montant moyen d'une bourse s'élève à 3104 francs à Neuchâtel, alors qu'il est en moyenne suisse de 6205 francs. Force est de constater que nous sommes dans un système dit « de l'arrosoir », qui n'est guère efficient. Il s'agit donc d'améliorer peu à peu les bourses et de nous rapprocher de la moyenne suisse.

Des moyens financiers supplémentaires

Cette importante révision est accompagnée de moyens financiers supplémentaires. Ainsi, quelque 700 000 francs viendront s'ajouter à terme au budget alloué chaque année aux aides à la formation.

Enfin, cette réforme introduit une nouvelle méthode de calcul plus simple et plus compréhensible pour les usagers.

Entreprendre des études ne doit pas être une cause de pauvreté ! Encourager et faciliter l'accès aux études, promouvoir l'égalité des chances, contribuer à assurer des conditions de vie décentes durant les études, c'est ce que nous recherchons avec ce projet et c'est sûrement un investissement porteur d'avenir !

Gisèle Ory
conseillère d'État



FINANCER L'AVORTEMENT : UNE SOIRÉE FSN AVANT LA VOTATION

Nous devons voter sur l'initiative fédérale intitulée « Financer l'avortement est une affaire privée – Alléger l'assurance-maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base ». Du point de vue formel, il s'agit de modifier l'article 117 de la Constitution fédérale, en prévoyant que sous réserve de rares exceptions concernant la mère (lesquelles ?), l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et la réduction embryonnaire ne sont plus couvertes par l'assurance obligatoire des soins (LAMal).

Le Conseil fédéral propose de rejeter cette initiative sans lui opposer de contre-projet. Le comité d'initiative est composé de membres de l'UDC, du PDC, du PEV, de l'UDF et du PLR ; trois seulement sont hors parti.

Petit rappel historique : en 1942, à l'entrée en vigueur du code pénal suisse, l'avortement est légalisé en cas d'indications médicales. On voit alors le nombre d'IVG légales augmenter alors que celui des avortements clandestins commence à diminuer.

En 1961, avec la mise en marché de la pilule contraceptive, on observe une baisse très nette des IVG clandestines.

Dès les années 1970, le débat public autour des votations populaires concernant les IVG a suscité, d'une part, le développement du planning familial et, d'autre part, la mise sur pied de cours d'éducation sexuelle à l'école. Ces mesures ont aidé à faire diminuer tant les avortements clandestins que ceux qui entraînent dans le cadre légal (source : www.svss-uspda.ch). (À noter que les mêmes milieux qui soutiennent l'initiative réclament la suppression des cours d'éducation sexuelle dans le cadre scolaire !)

En 1999, la mise sur le marché de la pilule abortive (ou du lendemain, RU 486) puis en 2002, l'entrée en vigueur de la solution

dite des délais n'ont pas fait augmenter les IVG. Au contraire, la tendance à la baisse se poursuit ! Il est intéressant de rappeler que la solution des délais a été acceptée par 72,2 % des votants...

La réforme approuvée en 2002 prévoyait également l'adaptation de l'article 30 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, afin qu'en cas d'interruption de grossesse non punissable au sens du code pénal, l'assurance obligatoire des soins prenne en charge les mêmes prestations que pour la maladie. Cette disposition cherchait à supprimer les barrières tant légales que financières.

Comme le relève le message du Conseil fédéral, l'initiative, si elle était acceptée, entraînerait :

- Une situation d'incertitude : certaines femmes obtiendraient que leur IVG soit considérée comme un cas d'exception, et donc remboursée. D'autres, au contraire, dans la même situation, devraient financer elles-mêmes leur IVG ;
- Une incitation à pratiquer des IVG en dehors du cadre légal. Celles qui n'auraient pas pu faire valoir leur cas comme « exception » auraient tendance à se retourner vers les tristement célèbres « faiseuses d'anges ». De telles pratiques, outre que la qualité des soins ne soit pas garantie, entraîneraient *de facto* des effets néfastes sur la santé des femmes et donc sur les coûts de l'assurance maladie !
- L'introduction d'un lien entre la situation économique de la femme et le choix ou non d'interrompre une grossesse.

On voit donc poindre une inégalité de traitement ! En effet, quelles seront les femmes qui devront financer leur IVG ? Les plus démunies face au corps médical, face aux chicanes administratives voire celles qui ne manient pas avec aisance

nos langues nationales, bref, toutes celles qui, d'une façon ou d'une autre, subissent déjà une situation défavorisée.

Tout cela alors que le taux d'IVG en Suisse est très faible en regard des autres pays européens (6,8 pour 1000 femmes entre 15 et 44 ans en 2010, alors que la Suède, en 2009, pour la même catégorie, montrait un taux de 20,8 ‰ !), que le coût à charge de l'assurance maladie est infime (8 millions de francs, soit 0,03 % des coûts, hors part financée directement par les femmes concernées, franchise et quote-part !). Ces chiffres sont tirés du Message du Conseil fédéral du 9 mai 2012. Faut-il ajouter que l'initiative est contraire à toutes les recommandations européennes ?...

Une fois de plus, à travers cette initiative, les milieux conservateurs s'attaquent aux plus démunies de notre société, à savoir les femmes issues des milieux socio-culturels et économiques défavorisés, aux femmes issues de la migration, bref à nos sœurs !

Camarades, même si ce sujet vous semble d'un autre temps, il est nécessaire de se mobiliser ! Rien n'est jamais gagné pour les femmes, il faut sans cesse être vigilants !

Pour toutes ces raisons, le PSS refusera cette initiative. C'est pourquoi aussi la section FSN vous convie à sa soirée consacrée à ce thème le **21 février à 19 h 30 à l'Espace des Solidarités, rue Louis-Favre 1, à Neuchâtel.**

Un film de la TSR sur ce sujet sera projeté et introduira la discussion.

Pour les FSN

Barbara Goumaz
députée, présidente FSN



STOP À LA SPÉCULATION ALIMENTAIRE

La Jeunesse Socialiste Suisse (JSS) a lancé en octobre son initiative « Stop à la spéculation alimentaire ». Cette initiative vise à mettre un terme à la spéculation sur les matières premières destinées à l'alimentation et à la hausse des prix qu'elle entraîne.

Actuellement, à travers le monde, un grand nombre de personnes souffrent de la faim car elles ne peuvent plus subvenir à leurs besoins en raison du coût trop élevé de la nourriture. Pour nous, Jeunes Socialistes Neuchâtelois (JSN), cette situation est intolérable : il est inconcevable que les plus démunis pâtissent de la volonté de riches investisseurs de gagner toujours plus, quelle que soit la manière. C'est pourquoi nous soutenons pleinement cette initiative et nous nous engageons afin qu'elle aboutisse. On ne joue pas avec la nourriture !

Tout d'abord, il faut prendre conscience que la spéculation ne sert en rien l'intérêt général. Si, par le passé, les bourses de matières premières assuraient une certaine stabilité des prix et minimisaient les risques que prenaient les producteurs en fixant un prix d'achat convenu à l'avance, ce n'est plus le cas actuellement. La volonté politique de rendre les marchés « libres » a détruit toutes les réglementations qui encadraient jusqu'alors ce type d'accords, a profité aux acteurs des mar-

chés financiers et a favorisé la mise en place de la spéculation à grande échelle.

La spéculation alimentaire entraîne justement d'énormes fluctuations des prix qui mettent également en danger les petits producteurs. Les paysans n'ont pas les moyens d'estimer l'offre et la demande globales et sont donc obligés de se fier aux indices donnés par les instituts financiers pour fixer le prix de vente de ce qu'ils produisent. Ces indices, directement liés à la finance, varient très rapidement. Les producteurs ne peuvent donc plus prévoir combien leur rapporteront leurs récoltes car les prix changent de manière fulgurante. Et cette instabilité peut leur être fatale : comme ils se trouvent déjà souvent dans une situation précaire ou difficile, une année avec des prix de vente trop bas peut les mettre en faillite. De plus, l'agriculture est un domaine où la modernisation des outils et des méthodes de travail est nécessaire, et il est difficile de faire des investissements quand on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait.

Les grandes entreprises ne se limitent plus à échanger des contrats d'achat en espérant faire un bénéfice : elles interviennent directement sur l'offre afin de faire monter les prix. Elles achètent de grandes quantités de biens alimentaires qu'elles stockent dans des entrepôts. En ne vendant pas tout de suite ces biens

et en créant une forme de « pénurie », elles font monter les prix des aliments et peuvent ainsi décider de les vendre à un moment qui leur est propice. Malheureusement, cette augmentation des prix touche très durement les consommateurs pauvres ; dans les pays en voie de développement, 60 à 80 % des revenus des ménages sont consacrés à l'alimentation. Par conséquent, une légère hausse des prix est catastrophique pour eux. Instabilité, manque d'investissements, pauvreté : voilà la spirale négative à laquelle la spéculation alimentaire les condamne.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à signer cette initiative qui nous semble juste et nécessaire. Nous sommes convaincus que la Suisse, qui abrite actuellement les plus grosses compagnies mondiales de matières premières, doit donner l'exemple dans ce domaine et montrer au monde entier qu'il est possible d'être un pays prospère sans être le terrain de jeu des grands voyous de la finance ! Notre pays doit s'engager de manière claire et porter haut et fort sur la scène internationale la voix de la justice, du respect des droits humains et de l'égalité.

Pour les JSN
Antoine de Montmollin



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Retour sur la table ronde du 27 octobre 2012

Nous avons eu le plaisir d'accueillir une septantaine de personnes qui ont manifesté un grand intérêt pour les différentes présentations sur l'économie sociale et solidaire (ESS).

1. Introduction à l'ESS, par Sophie Swaton, Centre Walras-Pareto, Université de Lausanne

D'où vient l'ESS ?

Des questions sociales se posent au 19^e siècle en France, notamment comment redistribuer les richesses ? Quels sont les droits des pauvres ? Plusieurs réponses émergent : libérales, associationnistes et chrétiennes. Des personnalités telles que Pierre-Joseph Proudhon, Léon Walras et d'autres encore sont mobilisées. Au 20^e siècle, en France, l'ESS se définit par des statuts juridiques spécifiques : associations, coopératives et mutuelles. Voici les principales valeurs auxquelles l'ESS se réfère :

- Libre adhésion des personnes (partage de valeurs communes) ;
- Primauté de l'homme sur le capital (objectif d'épanouissement plutôt que d'enrichissement) ;
- Lucrativité limitée (organisme à but non lucratif) ;
- Autonomie (mixité des ressources publiques et privées) ;
- Gestion démocratique (une personne une voix).

Qu'est-ce qu'une entreprise sociale (ES), aujourd'hui ?

Faut-il définir les ES par leur forme juridique ou par leurs valeurs ? La question reste ouverte, deux « fronts » existent en

France à ce sujet. Selon les recherches du réseau EMES¹, neuf critères définissent l'idéal-type de l'ES :

4 critères économiques

- Une activité continue de production de biens ou services
- Un degré élevé d'autonomie
- Un niveau significatif de risque économique
- Un niveau minimum de travail rémunéré

5 critères sociaux

- Un objectif explicite de service à la collectivité
- Une initiative portée par un groupe de citoyens
- Une dynamique participative associant les personnes concernées par l'activité
- Un processus de décision non fondé sur la propriété du capital
- Une distribution limitée des bénéfices

Ces neuf critères ne définissent pas un cadre normatif et ne sont pas des conditions à remplir pour mériter le label d'ES. Il s'agit plutôt d'un instrument méthodologique qui permet d'analyser la diversité des ES suivant plusieurs dimensions. Ceci dit, l'ESS n'a pas comme vocation première d'aider les plus démunis. Elle agit avant tout pour soutenir et permettre l'émergence de nouveaux projets d'entreprises, de coopératives, d'associations qui adhèrent à ses valeurs.

Qu'en est-il en Suisse romande ?

Voici quelques éléments tirés d'une analyse menée en 2011 par Après-GE, créée en 2004 (Après est l'acronyme de « Association pour la PRomotion de l'Économie sociale et Solidaire ») :

- 250 organisations membres dans le canton de Genève, soit 10 % des emplois ;
- Des secteurs multiples : services juridiques, informatique, logement, restauration, banque, insertion, art, loisirs, vacances... ;
- Des salaires mensuels moyens de CHF 6345 et des écarts salariaux inférieurs à 3 (entre 1,3 et 2,3).

Enfin, Après-Ge a défini sept critères d'adhésion :

Les incontournables

1. La transparence
2. L'intérêt collectif
3. L'autonomie
4. La lucrativité limitée

Les évolutifs

5. L'environnement
6. La gestion participative
7. Le management social

Quels sont les défis et les enjeux pour demain ?

Faut-il agir pour une reconnaissance politique ou plutôt mettre de l'énergie à créer, voire imposer un label ESS ? Les deux sont sans doute nécessaires. Un projet sur lequel les différentes chambres de l'ESS en Suisse romande (www.apres-bejune.ch) vont devoir se pencher, est de se fédérer pour parler d'une seule voix et obtenir une plus grande reconnaissance de la part du politique. Il faut cependant se méfier d'une sorte d'instrumentalisation de la part de l'État ou de communes, qui pourraient déléguer nombre de tâches qu'ils ne voudraient plus assumer – dans le social, le développement durable ou autres... – et ainsi se déresponsabiliser.

¹ « Réseau réunissant des centres de recherche universitaires et des chercheurs individuels reconnus, dont l'objectif est de construire progressivement un corpus européen de connaissances théoriques et empiriques sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social. » Source : www.emes.net.

2. Le microcrédit solidaire suisse (MSS), par Yvette Jaggi, présidente de MSS

La Fondation MSS a pour objectif d'aider des personnes qui visent l'indépendance économique par la création de petites entreprises génératrices d'emplois ayant leur siège en Suisse mais qui n'ont pas, à cette fin, accès au crédit bancaire.

Inspiré par Mohammad Yunus, Prix Nobel de la Paix 2006, Georges Aegler a eu l'idée de mettre sur pied un système de microcrédit solidaire qui fonctionne dans la « riche » Suisse. Adapté aux conditions de notre pays, où beaucoup de personnes n'ont pas accès au crédit bancaire, il permet de financer la création d'une petite entreprise.

Le mécanisme fonctionne par la solidarité : les remboursements des uns financent le microcrédit des autres, qui à leur tour poursuivent la chaîne. Accordés à des taux nettement inférieurs à ceux que pratiquent les banques, les microcrédits sont remboursables dès le début des activités qu'ils permettent de financer.

MSS bénéficie de la collaboration de professionnels qui, à titre bénévole, font l'analyse des projets, contribuent à leur évaluation et assurent, le cas échéant, le suivi.

Après 12 ans d'expérience, le bilan est d'environ 200 entreprises soutenues, des versements pour un montant de 3 millions et 250 emplois créés avec un taux de survie de 80 %, soit supérieur à la moyenne nationale (74 %).

Pour en savoir plus : www.microcredit-solidaire.ch.

3. Le logement coopératif, par Roger Deneys

Habiter différemment ! Sans but lucratif, la CoDHA (coopérative de l'habitat associatif) rassemble des personnes souhaitant un autre type d'habitat, une autre qualité de vie, un autre rapport au logement, basé sur la participation, la convivialité et la solidarité. C'est par la mise en commun de ressources financières et par la participation active des habitants que la coopérative réalise ses projets. Idéalement, la participation commence dès la conception du projet. Le projet présenté lors de la table ronde est l'immeuble de Mill'o. Pour en savoir plus : www.amillo.ch & www.codha.ch.

4. L'Espace des Solidarités, par Hubert Péquignot

Au rez-de-chaussée de l'Hôtel des associations, à Neuchâtel, c'est un lieu d'accueil ouvert à tous, pour un repas, un après-midi ou juste le temps d'une discussion. Caritas, en collaboration avec l'ADCN (Association pour la Défense des Chômeurs du Littoral Neuchâtelois), le gère. Une part importante de l'activité est sociale et une autre commerciale, non négligeable. Pour en savoir plus : www.caritas-neuchatel.ch.

5. Rage de vert, par Tal Shani

L'association a pour but initial de promouvoir la consommation locale de légumes, par la mise en culture potagère de parcelles en friche en ville de Neuchâtel. Grâce à la culture maraîchère solidaire et collective, les parcelles permettent une production suffisante pour les membres et représentent également des lieux de

partage et d'échange humains. Pour en savoir plus : www.ragedevert.ch.

6. Promouvoir l'ESS

Alors, comment promouvoir l'économie sociale et solidaire ? En parlant de l'ESS autour de vous, en invitant des personnes et des entreprises à y adhérer. Faisons le choix d'être des « consom'acteurs » de différents produits ou services qui se reconnaissent dans les valeurs de l'ESS et y adhèrent ! Lorsqu'il a fallu démarrer avec Après-VD, Yvette Jaggi recommandait de faire comme il avait été pratiqué dans toutes les nouvelles chambres de commerce, soit de commencer par des échanges de prestations entre les membres adhérents.

Le panorama de l'ESS a suscité un grand enthousiasme de la part des participants comme alternative à l'économie capitaliste.

En conclusion, un grand merci aux intervenants et à Florence Hügi, pour la conduite des débats. Nous aimerions encore vivement remercier le PSN, les sections de Corcelles-Cormondèche, de Saint-Blaise, le PSLN pour leur soutien financier et enfin Alain Gerber, qui nous a généreusement offert le vin de l'apéritif.

Jean-Claude Berger, député
Christiane Bertschi, députée

À lire : Sophie Swaton (2011), *Une entreprise peut-elle être « sociale » dans une économie de marché ?* Charmey : L'Hèbe, La question 72.



Congrès électoral

Samedi 19 janvier 2013, 9 h 15
Couvet, CNIP (Site Dubied 12)

Train : départ de Neuchâtel à 8 h 40



Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du président de la section du Val-de-Travers
2. Allocution de Baptiste Hurni, président PSN
3. Élections cantonales
 - a. Validation des listes au Grand Conseil
 - b. Stratégie pour le Conseil d'État
 - c. Présentation et désignation des candidatures au Conseil d'État
 - d. Axes de campagne
4. Divers

Restauration sur place



Entre Neuchâtel
et La Chaux-de-Fonds,
l'équipe de La Croisée,
vous accueille
à bras ouverts!

SÉMINAIRES - BANQUETS
TERRASSE - PARKING

MALVILLIERS
2043 BOUDEVILLIERS
T 032 858 17 17
WWW.LACROISEE.CH

OUVERT TOUS LES JOURS

« la gauche ne peut exister sans utopies,
sans établir des objectifs qui, s'ils sont
impossibles à atteindre dans le moment présent,
donnent leur sens aux transformations
actuelles »

Leszek Kolakowski
(1927-2009)

IMPRESSUM

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois
Responsables : Anne Tissot - Antoine Morata
Relecture : Johanne Lebel Calame
Maquette et mise en page : Antoine Morata
Avenue de la Gare 3 CH-2000 Neuchâtel
032 721 11 80
secretariat@psn.ch - www.psn.ch
Impression : H. Messeiller SA - Neuchâtel
Abonnement annuel : Frs 30
Abonnement de soutien : Frs 50
CCP 20-4219-1

JAB
2000 Neuchâtel

le point



Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

293

AGENDA

Commission affaires sociales
8 janvier, 18 h 30
Neuchâtel, secrétariat cantonal

Comité campagne
9 janvier, 20 h 00
Fontainemelon, l'Union

Assemblée de section PSVdR
9 janvier, 19 h 00
Fontainemelon, l'Union

Assemblée générale PSLN
10 janvier, 20 h 00
Marin, Espace Perrier

Assemblée générale PSVdT
14 janvier, 19 h 30
Môtiers, Six-Communes

Assemblée générale PSMN
15 janvier, 20 h 00
La Chaux-de-Fonds, local PS

Comité cantonal
16 janvier, 20 h 00
Neuchâtel, secrétariat cantonal

Préparation du Grand Conseil
17 janvier, 19 h 30
Fontainemelon, l'Union

Congrès électoral
19 janvier, 9 h 15
Couvet, CNIP

Comité campagne
23 janvier, 20 h 00
Neuchâtel, secrétariat cantonal

Préparation du Grand Conseil
24 janvier, 19 h 30
Malvilliers, La Croisée

Grand Conseil
29-30 janvier
Neuchâtel, Château

Comité campagne
6 février, 20 h 00
La Chaux-de-Fonds, local PS

Préparation du Grand Conseil
7 février, 19 h 30
Fontainemelon, l'Union

Comité cantonal
12 février, 20 h 00
Neuchâtel, secrétariat cantonal

Commission Politique migratoire
13 février, 18 h 30
Neuchâtel, secrétariat cantonal

Soirée FSN sur l'avortement
21 février, 19 h 30
Neuchâtel, Espace des Solidarités

vos agenda est actualisé
sur www.psn.ch